

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N°1852022**

Règlementant la circulation et le stationnement suite de travaux sur le pylône rue du Parc Des Sports.

**Le Maire de la Commune d'INZINZAC-LOCHRIST,**

**VU** le code de la route et notamment les articles R44 et R225 ;

**VU** les articles L 2212-1 et L 2212-5, L 2213 à L 2213-2 et L 2512-14 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 62 du code de la route

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1977 ;

**CONSIDÉRANT** que pour des raisons de sécurité, il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue du Parc Des Sports à Inzinzac-Lochrist (56650) pour des travaux d'intervention sur pylône. Travaux effectués par l'entreprise MEDIACO OUEST –ZI des Noës-44550 Montoir De Bretagne

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1**

Du 04/11/2022 de 8h00- 18h 00 la circulation et le stationnement seront interdits à hauteur des travaux rue du Parc Des Sports.

**ARTICLE 2**

La signalisation sera mise en place et à la charge de l'entreprise MEDIACO OUEST –ZI des Noës-44550 Montoir De Bretagne

**ARTICLE 3**

Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise est tenue de rétablir dans son état initial la chaussée, l'accotement ou trottoir, et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

**ARTICLE 4**

L'arrêté sera publié sur le site [www.actes.inzinzac-lochrist.fr](http://www.actes.inzinzac-lochrist.fr) et affiché en tout lieu qui sera jugé utile.

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes, qui peut être saisi soit par téléprocédure ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) soit par voie postale (Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte, CS44416, 35044 Rennes Cedex).

**ARTICLE 6**

La police municipale et la gendarmerie de Languidic sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Inzinzac-Lochrist, 18/10/2022

Le Maire,

Armelle NICOLAS

Maurice LECHARD  
Adj. aux travaux

Certifié exécutoire lors de la publication en ligne :

19 OCT. 2022

